

**RAPPORT N°97/8-55**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ**  
**POUR FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**

Par délibération n° 95/5-04 du 06 octobre 1995, vous m'avez autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'achat de fourniture de denrées alimentaires et à signer les marchés à bons de commandes avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres.

Ces marchés pluriannuels pouvant être tacitement reconduit jusqu'au 31/12/1998 ont été notifiés en 1996.

Compte tenu de la volonté de la Ville de diversifier les menus et d'améliorer leurs qualités, l'achat de produits supplémentaires s'impose pour l'année 1998.

Je vous demande en conséquence,

1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

- Procédure d'appel d'offres : appel d'offres ouvert
- Fractionnement : par lots
- Marché à bons de commande sur la base d'un prix ferme
- Durée initiale : Année civile 1998
- enveloppe budgétaire : Estimation prévisionnelle de 5.600.000 F.

Les crédits définitifs seront inscrits au BP 1998 au chapitre 011 article 60623

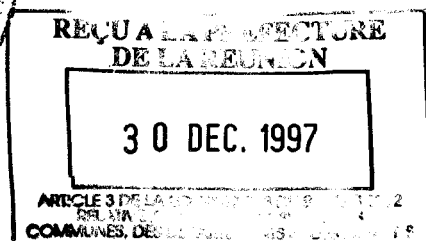
2) D'approuver le dossier de consultation des Entreprises et les pièces du marché.

3) De m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un ou plusieurs marché(s) à bons de commandes avec le ou les fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

4) D'autoriser la signature du marché par moi même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**COMMUNE DE SAINT DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N°97/8-55  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 19 décembre 1997**

**OBJET**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ  
POUR FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée.

Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;  
Sur le RAPPORT N° 97/8-55 du Maire ;  
Vu le rapport de Monsieur Monsieur Gilbert GERARD, onzième Adjoint au Maire,  
Présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;  
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(2 votes contre - dont 1 vote par procuration)**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la fourniture de denrées alimentaires

**ARTICLE 2**

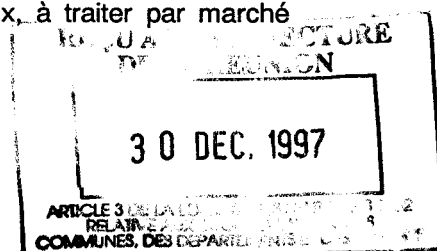
Approuve le dossier de consultation des Entreprises et les pièces du marché

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le marché avec les candidat(s) retenu(s) par la Commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le marché.



Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis,  
le 26 DEC. 1997

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



**ANNEXE AU RAPPORT N° 97/8-55**

DENREES	QUANTITES INDICATIVES
POISSON EN CUBES	20.000 KG
THON EN CUBES CONGELE	10.000 KG
POITRINE FUME	12.000 KG
STEAK POULET	10.000 KG
COTES DE PORC CONGELE	16.500 KG
ROTI DE DINDE	18.900 KG
AGNEAU EN CUBES SANS OS	7.200 KG
POULET CONGELE	17.600 KG
PANE DE FILET DE POISSON	6.000 KG
POULET FUME	10.500 KG
CREVETTES	8.700 KG
MORUE	8.500 KG
SARDINES	11.125 BTES
CHAIR DE VOLAILLES	10.000 BTES
SAUCISSON A L'AIL POULET	3.000 KG
JAMBON DE POULET	5.000 KG
SALAMI	6.000 KG
TOTAL	

ANNEXE AU RAPPORT N° 97/8-55

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 19 DEC. 1997

LE MAIRE

